



# COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

## **PUBLICATION**

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 12 mars 2023 pour se prononcer sur les objets suivants :

### **VOTATION CANTONALE**

- 1. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (statut et compétences des autorités judiciaires) ?**
- 2. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (règles d'incompatibilité pour les membres du Grand Conseil) ?**
- 3. Acceptez-vous le crédit de construction pour le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen ?**
- 4. Acceptez-vous le crédit de construction pour le réaménagement du réseau routier de Berthoud-Oberburg-Hasle ?**

---

Le scrutin sera ouvert :

Dimanche 12 mars 2023 de 10 h. à 12 h.

dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 12 mars 2023 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

#### **RAPPEL :**

***Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.***